la cgt
ÉDUC' ACTION
Supplément au n° 118 - Juin 2012 - Prix : 1 €

PERSPECTIVES éducation formation

Spécial Conférence Nationale de la Section Nationale des Retraités

Notre Conférence Nationale se tiendra dans un nouveau contexte. La page du Sarkosisme a été fermée. C'est un soulagement et un grand message d'espoir.

Pour les retraités de la CGT Éduc'action comme pour la CGT dans son ensemble, l'élection d'un nouveau président de la République doit être l'occasion d'en finir avec les années de régressions sociales que nous venons de subir. L'expression d'une forte aspiration à un changement de politique économique et sociale s'est exprimée. Elle l'était déjà dans les mobilisations sociales en 2009, en 2010 et dernièrement lors du 1er mai 2012 contre les discriminations et pour la justice sociale.

Ce qui se passe en Grèce à l'heure actuelle, nécessite aussi toute notre attention et notre intérêt.

Cette défaite de la droite constitue une première victoire mais **notre mobilisation sera plus que jamais nécessaire pour faire avancer nos revendications.** Pendant cinq ans de présidence et dix-sept de droite à la tête de l'État, le pouvoir a méprisé et agressé les salariés, les chômeurs, les retraité-e-s. Les droits sociaux, les libertés démocratiques ont été mis à mal. Les privilégiés, les "riches" n'ont jamais été aussi nombreux. De l'autre côté, la précarité, la pauvreté (Resto du cœur, banque alimentaire,...), les difficultés de tous ordres (droit à se soigner, droit à l'éducation, droit au logement, ...) ont explosé.

Les dossiers sont nombreux. Rappelons simplement les dix dernières exigences de la CGT :

1. Revaloriser les salaires, les pensions et les minima sociaux, faire respecter l'égalité salariale femmes/hommes.
2. Contrôler les aides publiques aux entreprises.
3. Contraindre les entreprises à des alternatives aux licenciements.
4. Supprimer des exonérations fiscales et sociales sur les heures supplémentaires.
5. Stopper les suppressions d'emplois.
6. Développer les politiques publiques et les moyens des services publics.
7. Réformer la fiscalité en profondeur.
8. Créer un pôle financier public et établir un mécanisme de crédits à taux réduits.
9. Taxer les mouvements spéculatifs de capitaux et éradiquer les paradis fiscaux.
10. Mettre en place un fond européen de solidarité sociale et de développement économique,

sans oublier la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées : un enjeu de société.

En résumé, nous avons "du pain sur la planche" !

Gérard Corneloup, Secrétaire général de la SNR CGT Éduc'action

Sommaire

Édito
p. 2 .....Introduction de la Conférence
p. 3/5.....Rapport d'activité 2009/2012
p. 6/8.....Les Retraité-e-s dans la CGT Éduc'action
p. 9/10...Annexes
p. 11.....Documents soumis à amendements/vote
p. 12.....CE sortante

CGT Éduc'action – 263, rue de Paris – case 549 – 93515 Montreuil cedex
Tél. : 01 48 18 81 47 - E-mail : unsen@ferc.cgt.fr - Internet : http://www.ferc.cgt.fr (rubrique : SNR : les Retraités)
CPPA : 0615 S 07375 - ISSN : 1250 - 4270 - Imprimerie : IMPROFFSET, Grigny (91)
Directeur de Publication : Alain Vrignaud - Maquette : Annie Balbach

Spéciale Conférence Nationale

La Section Nationale des Retraité-e-s de la CGT Éduc'action organise sa Conférence nationale tous les trois ans. Une centaine de délégué-e-s est prévue.

C'est un moment important de la vie de l'organisation qui permet :

- de faire le point sur l'activité menée depuis la précédente Conférence de mars 2009, sur l'évolution de nos effectifs, sur les questions d'organisation, sur les problèmes financiers,
- d'analyser la situation, son actualité, ses développements dans l'avenir pour déterminer des axes de l'action revendicative que nous entendons proposer, d'une part à nos camarades retraité-e-s, d'autre part à notre syndicat, la CGT Éduc'action,
- d'élire la direction appelée à conduire l'activité pour les trois années qui suivent.

La Conférence se déroulera :
du mardi 9 octobre 2012, 14 h
au jeudi 11 octobre 2012, 13 h
à DIJON
CRISD - 1, avenue Champollion

Il est important qu'elle se prépare de la façon la plus large possible, démocratiquement, et que tous nos adhérent-e-s soient étroitement associé-e-s à la réflexion.

Là où des Sections de retraité-e-s existent, des réunions seront organisées par les **sections de retraité-e-s en collaboration avec les SDEN/URSEN.**

Dans l'hypothèse où il n'y a pas de Sections de retraité-e-s, **le SDEN et/ou l'URSEN organisent une réunion**

L'objectif étant de réunir le maximum de retraité-e-s, les consulter, discuter, débattre et proposer.

➔Répartition des frais

Les provisions effectuées et la gestion saine des finances de la SNR, permettent à la Section nationale d'assurer le financement de cette Conférence.

➔Calendrier

Une Info CNU vous communiquera, fin juin, les autres documents préparatoires.

De juin au 1er octobre 2012 :

- préparation dans les sections départementales et/ou académiques ainsi que dans les SDEN ou URSEN (quand il n'y a pas de section) : discussion sur les documents (amendements), l'activité, les revendications,
- désignation des délégué-e-s,
- propositions de candidatures à la Commission Exécutive.

Début septembre 2012 :
transmission aux sections des mandats provisoires, des modalités précises d'accueil à Dijon.

1er octobre 2012 :
date limite de transmission, par les sections, des amendements aux documents, de la liste des délégué-e-s, des fiches d'inscription (26 septembre) et du questionnaire "hébergement et transport" dûment rempli.

➔Invités

Les sections, les SDEN ou les délégué-e-s qui le souhaitent, pourront inviter des camarades ou des conjoints en plus de leurs délégué-e-s. Dans ce cas, ils prendront en charge la totalité des frais.
Les invités ne participent pas aux votes.

***Attention :* le nombre de places d'hébergement sera limité.**

Le Bureau de la Section Nationale des Retraités CGT Éduc'action

Rapport d'activité 2009 / 2012

Notre dernière Conférence de Guidel des 31 mars, 1er et 2 avril 2009, s'est achevée dans un climat de crise économique du système capitaliste qui vient d'éclater à la fin de 2008 avec le scandale des "subprimes". Au cours des trois années suivantes, la situation ne va pas s'arranger avec la volonté de faire payer cette crise à l'ensemble des salariés et retraité-e-s qui, pourtant, n'en sont en rien responsables.
Elle s'inquiète déjà, à juste titre, des "réformes" lancées par Sarkozy et son gouvernement.

Depuis, on a vu s'accélérer la volonté de démolition de toute notre protection sociale, de l'école républicaine, de l'hôpital public, de la justice au service de tous... La privatisation de secteurs entiers de notre économie s'est confirmée : énergie, La Poste, autoroutes,...

• **Le quinquennat** qui se termine à l'heure où ces lignes sont écrites, ne peut que confirmer l'échec du "président du pouvoir d'achat" (explosion des utilisateurs des Restos du Coeur et de la Banque alimentaire), de celui qui voulait réussir le plein emploi (+ de 1 million de chômeurs supplémentaire, presque 10 % de la population active), de celui qui voulait loger tous les SDF (plus de 200 000 sans toit), de celui qui ne devait pas toucher aux retraites (*"ce n'est pas dans mon programme"* !!!)...
En 2007, Sarkozy avait un mot d'ordre (comme Guizot en 1840) : *"Enrichissez-vous"* ! Compréhensifs, les patrons du CAC 40 ont suivi ses conseils et ont augmenté leur rémunération de 34 % en cinq ans ; c'est quand même une juste récompense pour ces "pauvres" persécutés ! Et les fameuses agences de notation, créées par les banques, qui se permettent de noter les États, de les "dégrader" et d'accroître leurs difficultés... elles n'avaient même pas été capables de prévoir la chute de la banque Lehman Brothers en 2008 et jugeaient les subprimes, d'excellents placements ! Elles font maintenant la leçon aux États !

• **Les 80 000 emplois supprimés dans l'Éducation nationale,** les dizaines de milliers pour l'ensemble de la Fonction publique ("un départ à la retraite sur deux non remplacé"), la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), ont conduit à des difficultés sans nombre. Les retraité-e-s sont particulièrement touché-e-s par la "réforme" hospitalière (loi Bachelot), par la privatisation de La Poste, par la suppression des services de proximité,... sans négliger le pouvoir d'achat qui a été laminé depuis longtemps. La prise en charge de la perte d'autonomie est passée à la trappe.

• **Dans le domaine international,** l'année 2011 a été marquée par le "printemps arabe". Le soutien aux peuples reste plus que jamais nécessaire. Nous pouvons nous féliciter du soutien que la CGT a exprimé aux travailleurs de ces pays, à l'instar d'autres forces progressistes.

• Pendant ces trois dernières années, **la SNR a tenu sa place au sein de la CGT Éduc'action** comme dans toutes les structures de la Confédération : UFR, USR, UCR. Les retraités ont participé à toutes les grandes manifestations : contre les réformes du système éducatif en 2010, la suppression de la Formation des Maîtres, pour la défense de La Poste par la votation citoyenne fin 2009, la formidable mobilisation de tous les salariés et retraités pour la défense du système de la retraite par répartition et contre l'allongement de la durée de cotisation et le recul de l'âge de départ...

Conférence de Guidel, 2009

Même si les succès n'ont pas été au rendez-vous, les millions de manifestants ont marqué durablement le paysage syndical de notre pays. Le dossier n'est pas clos. La CGT a fait en sorte de le placer au cœur des débats des élections.

Engagements pris

À l'issue de notre Conférence de Guidel, un certain nombre d'engagements ont été pris. La direction élue a essayé de les tenir au mieux.

✦ Place de la SNR dans la CGT Éduc'action et des retraités au sein de la CGT

Même si des choses sont à améliorer, elle a été indiscutablement reconnue dans nos instances. Nous avons deux pages régulières dans le PEF, des suppléments quand nous le souhaitons ("Repères retraité-e-s" au n°108 d'octobre 2010, *"Pourquoi rester syndiqué à la retraite"* au n° 112 de mai 2011).

✦ Gestion financière

Elle est maîtrisée par la SNR (Vincent Letemple), en collaboration avec Jean-Yves Jolly, administrateur de la CGT Éduc'action

✦ Santé, protection sociale, dépendance

À la suite de l'excellent débat sur la santé et la protection sociale lors de la Conférence (animé par Annie Bertelle de l'UCR), la santé reste une préoccupation certaine des retraités.

La dépendance a été un secteur fort des débats, à tous les niveaux de notre organisation, avec le diaporama de l'UCR qui a été diffusé, en 2010, dans de très nombreuses UD et UL ainsi qu'à la FERC, et utilisé par nos sections locales.

La SNR a invité tous ses militants et adhérents à s'inscrire dans cette démarche.

Il nous reste à poursuivre le travail avec l'UFR pour le groupe de travail sur la Mutualité ▸▸ ▸▸

Fonctionnement ...

Depuis avril 2009, le fonctionnement de la SNR a été un peu modifié par rapport aux mandats précédents. Les nouveaux moyens de communication ont permis de limiter les réunions de secrétariat.

La Commission Exécutive élue en 2009 comportait 32 membres. En trois années, y compris la prochaine CE de mai 2012, la SNR s'est réunie :

- 16 fois en Bureau national (seul ou précédant la CE),
- 10 fois en Commission Exécutive,
- 3 fois pour la CFC (une fois par an).

La participation des camarades aux CE a toujours dépassé 75 % pour atteindre plus de 90 % à deux occasions. Cela prouve l'attachement porté par nos camarades à l'existence et à la vie de la Section Nationale des Retraités de la CGT Éduc'action.

CE de Colleville, 2011

Nos sections de retraité-e-s (départementales ou régionales) existent dans une quinzaine d'académies. Elles permettent une bonne prise en compte de l'activité retraités des SDEN ou URSEN. Là où elles n'existent pas, il n'a pas toujours été possible de participer aux réunions des sections ou d'impulser leur création. La prochaine CE devra s'y pencher.

• La SNR a participé de façon active aux moments importants de la vie de l'organisation :

- 49e Congrès Confédéral de Nantes (déc 2009) : 1 délégué SNR parmi la délégation de l'UFR,
- Congrès de l'UCR à La Rochelle (avril 2010) : 3 camarades prévus (1 absent pour maladie),
- Congrès de la FERC (nov. 2010) : 7 délégués SNR,
- Conférence Nationale de l'Union Fédérale des Retraités (nov. 2010) : 11 camarades,
- 7e Congrès de la CGT Éduc'action (juin 2011) : 24 mandatés, s'ajoutant aux 3 membres de la CE,

• Elle est représentée au CNU ainsi qu'à la CE de l'UNSEN (3 représentants depuis le congrès de 2008 et 4 depuis celui de 2011, dont un collaborateur au Bureau).

• Elle participe aux CE de l'UFR (10 camarades).

• Elle a rencontré le Bureau de l'UNSEN à plusieurs occasions.

... de la SNR

La SNR a continué le principe d'une **Commission exécutive décentralisée par an**. Ces réunions qui se déroulent sur 3 demi-journées permettent un travail plus approfondi, d'autant plus que nous y accueillons des camarades invité-e-s des sections des départements et académies voisins. C'est ainsi que nous nous sommes réunis :

- ***à Gérardmer en mai 2010*** (3 invité-e-s de l'ac. de Nancy-Metz, 1 de l'ac. de Clermont-Ferrand, 1 de l'ac. de Bordeaux). Cette CE a d'ailleurs finalisé nos repères revendicatifs retraités (publiés dans un Supplément au PEF d'octobre 2010) qui font actuellement, comme prévu, l'objet d'une fusion avec ceux de la CGT Éduc'action en vue du prochain CNU,
- puis ***à Colleville en mai 2011*** (6 invité-e-s de l'ac. de Caen).

De plus, à la CE de Montreuil de novembre 2011, 5 camarades des académies parisiennes ont assisté à notre réunion.

La syndicalisation

Nous avons terminé l'année 2008 avec **1 340** adhérents.
Fin 2009, nous étions **1 468**.
Pour 2010, **1 549** FNI.
En 2011, fin février 2012, exercice non clos, nous avons **1 691 FNI** (+ 86 correspondant à des cotisations de retraités SGPEN ayant réglé en début d'année 2011).
Le paiement des cotisations se faisant désormais totalement par l'intermédiaire de COGETISE, le suivi des cotisants est vraiment mieux assuré.
Notre Conférence de Dijon, en octobre prochain, définira, au plus près des réalités, le mode de reversement des cotisations entre adhérents, SDEN et Sections locales de la SNR.
La continuité syndicale s'est beaucoup améliorée ces dernières années. Même s'il reste du travail à faire dans quelques SDEN, les sections locales SNR (là où elles existent) impulsent avec conviction cette continuité. Le SGPEN s'étant dissous en décembre 2010, par suite de la décentralisation, et ayant appelé les syndiqués restant Fonction Publique d'État, à rejoindre la CGT Éduc'action, il nous faut accueillir tous les camarades retraité-e-s ex-syndiqués SGPEN. Ces camarades retraité-e-s ont toute leur place au sein de la SNR.
Dans cette démarche offensive, nous avons coopté deux retraités ex-SGPEN à notre CE depuis mai 2011, à Colleville. Le mouvement de réorganisation des retraité-e-s venus du SGPEN s'amplifie. L'académie de Rennes a déjà bien avancé : le Finistère et l'Ille-et-Vilaine ont bien progressé (+ 52 FNI). Les Pyrénées Orientales vont compter 66 adhérents ex-SGPEN supplémentaires. D'autres départements et académies ont aussi engagé la syndicalisation de nos camarades.

➔Poursuivons notre marche en avant.

▸▸ qui a de la peine à se mettre en place et à fonctionner.

✦ Augmentation de la cotisation

Comme prévu, la décision pour aller vers le 1 % a été appliquée : 0,7 % en 2010, 0,8 % en 2011, 0,9 % en 2012. **Nous atteindrons notre objectif en 2013.**
Faisant suite à la déclaration de B. Thibault en conclusion du 49e Congrès Confédéral, nous déposerons avec l'UFR et l'UCR, une proposition d'amendement au 50e Congrès, à savoir que les retraités comptent pour UN dans toutes les instances de notre organisation avec une cotisation de 1 % comme pour les actifs.
Dès le 7e Congrès de la CGT Educ'action, à Guidel en juin dernier, nous avions toute notre place avec 24 délégués délibératifs (+ les membres de droit) contre 10 pour les précédents.

✦ Gestion du fichier

Le passage à COGETISE puis prochainement au COGITIEL a permis de ne conserver qu'un seul fichier : celui de l'UNSEN.
La connaissance des syndiqués se fait directement avec l'UNSEN. Beaucoup de SDEN ont fait les mises à jour de leurs listes d'adhérents retraités. Tout n'est pas parfait mais on se rapproche d'une égalité entre les retraités ayant payé leurs FNI et le nombre d'adhérents reconnus.

✦ Site internet SNR

Enfin, nous avons notre rubrique sur le site de la CGT Éduc'action. Il sera à améliorer mais il existe.

www.ferc.cgt
rubrique "SNR : les Retraités"

Le Bureau de la SNR CGT Éduc'action

Document préparatoire à la conférence

Voici la proposition que vous soumet la Commission Exécutive de la SNR du 4 avril 2012. Elle a été enrichie et modifiée successivement lors des discussions dans les précédentes CE et par des échanges entre les membres du groupe de travail composé de Daniel Maleville, Pierre Goirand, Maurice Thibaudeau, Colette Chastagnol et Jean-Pierre Barboni.
Ce texte a pour but de clarifier les positions de la SNR dans un certain nombre de domaines d'intervention : vote des documents préparatoires aux CNU, aux Congrès..., représentativité des retraité-e-s, rôle des sections locales (départementales ou académiques) de la SNR, fonctionnement des sections, financement,...
La numérotation des paragraphes permettra de faciliter les repérages en vue des débats et des amendements.

Le-la- retraité-e- syndiqué-e- à part entière

➔ 1. Une évolution en marche

1.1. La démarche engagée depuis plusieurs années a abouti, dans la dernière période, à une évolution positive réciproque des rapports entre la SNR et la direction nationale de la CGT Éduc'action, permettant d'envisager, dans des conditions nouvelles et plus favorables, la place et le rôle des retraités dans notre organisation à tous les niveaux. Parallèlement, des avancées analogues se sont produites au niveau de nombreuses sections locales de retraités dans leurs relations avec les SDEN et les Unions régionales ou académiques.

1.2. Concrétisées au congrès de Guidel par une représentation accrue des retraités et une intervention constructive de leurs délégués, ces avancées sont également perceptibles dans la représentation de la SNR dans le Bureau de l'Union, la place de la SNR dans *Perspectives* (PEF), la prise en compte des repères revendicatifs des retraités dans ceux de la CGT Éduc'action, la gestion du fichier national des retraités avec celui de l'Union, et l'intégration de la gestion financière de la SNR dans celle de l'Union, en totale maîtrise de la SNR sur son budget.

1.3. Ce constat positif nous invite à poursuivre la démarche afin de parvenir à sa généralisation et à l'harmonisation des modes de fonctionnement dans toutes nos structures.

1.4. Le mouvement d'ensemble de la société qui voit la place et le nombre des retraités, et donc leur rôle et leurs besoins, se développer avec le progrès de l'espérance de vie, est porteur d'exigences nouvelles pour notre syndicat.

➔ 2. Premier aspect : organisation et activité spécifique

2.1. La SNR n'est pas et ne peut pas être considérée comme un SDEN, comme un syndicat dans l'Union.
Les retraités s'intègrent de mieux en mieux dans la vie de la CGT à tous les niveaux. Avant tout, les retraités sont adhérents de leur SDEN. Leur activité au sein de celui-ci doit être favorisée et améliorée en appui sur le rôle d'impulsion et de coordination de la SNR et des sections locales.

2.2. Ce rôle d'impulsion et de coordination s'exerce dans deux domaines essentiels : l'organisation et le financement de leur activité spécifique, liée à la position

◗ Sigles utilisés

SDEN .....: Syndicat départemental de l'Éducation Nationale
UNSEN .....: Union Nationale des Syndicats de l'Éducation Nationale
UN .....: id
UNSGPEN .....: Union Nationale des Syndicats Généraux des Personnels de l'Éducation Nationale
SNR .....: Section Nationale des Retraités de la CGT Éduc'action
URSEN/UASEN .: Unions régionales/académiques
UR, UA .....: id
UCR .....: Union Confédérale des Retraités
USR .....: Union Syndicale des Retraités (d'un département)
UFR .....: Union Fédérale des Retraités
ATOSS/TOSS .....: Agents techniques et Ouvriers de l'EN / Techniciens, Ouvriers, Services de santé
COGETISE .....: Organisme confédéral de répartition des cotisations
COGITIEL .....: Fichier confédéral des syndiqués CGT
ACASDEN .....: Fichier des adhérents CGT Éduc'action

administrative particulière qui est la leur, et aussi la réflexion et l'intervention sur leurs revendications spécifiques (formulées notamment dans les repères revendicatifs de la SNR).

2.3. Ce mode d'organisation et de fonctionnement découle de plusieurs spécificités. Les retraités sont hors des établissements ; ils sont dispersés et la continuité syndicale au départ à la retraite est un enjeu de taille. D'autre part, plus les années de retraite passent, plus les retraités s'éloignent de leur vie professionnelle passée, au profit de préoccupations plus transversales, liées à leurs nouveaux rythmes de vie et à leurs problèmes quotidiens liés à l'âge d'une part, au différentiel de ressources d'autre part (pouvoir d'achat des pensions et pérennité des régimes de retraites, raréfaction des services publics de proximité, accès aux soins, perte d'autonomie, logement...). Bref, ce que l'on peut résumer par la place des personnes âgées dans notre société.

2.4. Tout cela fonde la nécessité d'une organisation spécifique des retraités, dans la CGT Éduc'action comme dans la CGT : UFR, USR et de UCR.

2.5. Les sections régionales ou académiques existent pour compenser l'absence de sections départementales qui regrouperaient aujourd'hui un trop petit nombre d'adhérents pour être viables. Mais il n'est pas dit qu'elles ne doivent pas se déconcentrer plus tard si l'évolution des effectifs le permet.

2.6. Pour l'instant, il n'est pas question de casser ce qui existe et qui assure le rôle qui lui est dévolu. Mais nous essayons de développer, partout où c'est possible, une vie départementale au sein des SDEN, coordonnée avec l'activité régionale et nationale.

2.7. La SNR et les Sections locales permettent que les revendications spécifiques des retraités soient portées dans les diverses instances de la CGT Éduc'action, qu'elles ne se trouvent pas diluées par la dispersion des retraités et leur position hors champ d'activité professionnelle. L'élaboration des repères revendicatifs "Retraite-Retraités" à l'initiative de la SNR concrétise cette dimension. En quelque sorte, les Sections de retraités sont des pôles d'activité revendicative spécifique, analogues à ceux qui prennent en charge les questions liées à la diversité des positions administratives des personnels (lycées, formation professionnelle, collèges, écoles, précaires, personnels non enseignants, ...). Le régime particulier pour le fonctionnement financier est nécessité par la position hors cadre des retraités, leur dispersion géographique, leur rythme de vie déconnecté en grande partie de celui des actifs (par exemple, les retraités partent en voyage, quand ils en ont les moyens, plutôt hors saison), qui exigent des formes d'activité et des moyens adaptés.

2.8. La progression des effectifs de la SNR, qui tranche sur la situation d'ensemble de l'UCR, démontre que notre mode d'organisation est efficace pour la **continuité syndicale**, même si les besoins de mieux faire encore sont évidents. Il serait donc contre productif de casser notre outil pour le fondre, soit dans un ensemble fédéral plus disparate, soit dans la masse de l'Union et des SDEN qui éprouvent, en général, bien des difficultés à maintenir un lien régulier avec les retraités.

2.9. Désormais, par suite de la dissolution de l'UNSGPEN, est posée la nécessité de **l'accueil des retraités ATOSS et du déploiement de leur activité,** en lien avec le pôle national et les pôles locaux des personnels non enseignants en activité.

Conférence de Guidel, 2009

2.10. Cependant, l'efficacité de la continuité syndicale ne tient pas seulement à l'existence et à l'activité de structures spécifiques des retraités. Elle dépend pour une grande part des liens de celles-ci avec les syndicats et unions régionales, ainsi qu'avec les USR.

2.11. La mise en œuvre du COGITIEL à la place du fichier ACASDEN devrait permettre de recenser les syndiqués, actifs et retraités, pour améliorer leur lien avec l'ensemble des structures du syndicat.

➔ 3. Deuxième aspect : représentativité

3.1. La question du "double canal" d'expression des retraités s'examine dans ce contexte et à partir du rôle de chaque organisation.

3.2. Ils participent à la vie démocratique de leurs SDEN respectifs et, à ce titre, ils votent lors des congrès ou autres instances de décision et peuvent être délégués par leur SDEN aux congrès des structures dont ils sont partie prenante. Ils sont, là, responsables

Allez consulter :
www.ferc.cgt.fr
Rubrique (colonne de gauche)
"SNR : les Retraités"

devant leur SDEN.

3.3. Ils participent également à la vie démocratique de leur section locale de retraités, laquelle désigne des délégués pour la représenter dans les conférences des instances dont elle est partie prenante (URSEN/URASEN, USR,...) et de la SNR, ainsi que dans le congrès de la CGT Éduc'action.

3.4. Dans ces cas-là, c'est surtout à partir de leurs revendications spécifiques que se prononcent les retraités, bien qu'ils ne les considèrent pas en dehors des orientations générales de la CGT et qu'ils aient leur mot à dire à ce sujet. Les retraités ont eu une activité professionnelle et militante de plusieurs dizaines d'années. Ils sont porteurs d'expériences syndicales qui peuvent profiter à l'ensemble de notre organisation. Ils sont donc qualifiés pour se prononcer sur une orientation ou des repères revendicatifs particuliers.

3.5. Tout dépend, en fait, de la qualité des débats dans son SDEN d'une part, dans sa Section de retraités d'autre part, le retraité participant aux deux, ce qui est un atout supplémentaire, comme l'est le fait pour un syndiqué de participer à un pôle spécifique le concernant.

3.6. Globalement, la voix des retraités au niveau national de la CGT Éduc'action est coordonnée et portée par la SNR et ses délégués ou représentants à ce niveau.

3.7. À noter que dans le calcul des mandats pour le congrès de l'Union, les retraités sont défalqués des effectifs des SDEN et globalisés au niveau de la SNR, avec la prise en compte du barème évolutif de leur cotisation pour le calcul des mandats.

3.8. La perception du poids des retraités est la conséquence de la forte croissance de leurs effectifs, doublés en une dizaine d'années, mais leur représentativité est désormais conforme à leur nombre.

Notons que cette question est posée aujourd'hui dans tous les aspects de la vie sociale, politique et économique. Elle renvoie à la place des retraités dans la société : citoyens à part entière ou "assistés" ?

3.9. Toute évolution éventuelle des modes de représentativité devra éviter de porter atteinte à la qualité de retraité syndiqué à part entière et de diluer la spécificité de l'activité revendicative des retraités.

➔ 4.Troisième aspect : finances

4.1. Pour ce qui est des cotisations, plusieurs questions nécessitent des mises au point.

4.2. D'abord, celle de leur taux.

4.2.1. La CGT est engagée dans un processus, impulsé par l'UCR, devant aboutir, au prochain congrès, à un taux de 1 % pour les retraités comme pour les actifs et à la reconnaissance du principe "un syndiqué, une voix". Cet engagement a été exprimé par la voix de Bernard Thibault en conclusion du dernier congrès confédéral. Dans cette perspective, l'UCR a invité ses composantes à engager la progression du taux de cotisation dans des formes et délais adaptés à leur situation. La SNR est partie prenante de cette évolution qui la conduira en 2013 au 1 %. Cette décision a été prise à la Conférence de Guidel et engage bien évidemment tous les adhérents retraités de notre secteur.

4.2.2. Il convient de rappeler que, à chaque niveau d'organisation, les statuts fixent les règles de fonctionnement démocratique valables pour tous, sans porter obstacle aux structures qui décident de faire mieux.

4.3. Ensuite, celle de leur gestion.

4.3.1. Il existe actuellement plusieurs modes de gestion qui auraient besoin d'être harmonisés par souci de transparence et d'efficacité. Cette harmonisation est d'autant plus nécessaire qu'il faudra, en application de la loi sur les finances syndicales, aboutir rapidement à une comptabilité des sections de retraités intégrée dans celle des SDEN (ou des UR ou UA), mais sous leur responsabilité propre à l'instar du mode en vigueur pour la SNR et l'UN. Cette évolution doit être effective courant 2012.

4.3.2. Dans cette perspective, la participation nécessaire des sections de retraités au financement des SDEN et UR ou UA se pose en termes nouveaux.

De même que la résolution n° 4 du 6e congrès de la CGT Éduc'action *[annexe, p. 10]* doit être revue en matière de reversement des cotisations, en tenant également compte que le fonctionnement spécifique des sections de retraités (s'il existe) allège le coût de celui des SDEN en direction des retraités.

4.3.3. Si la section locale de retraités existe, le retraité lui verse sa cotisation et le trésorier de la section effectue les reversements à COGETISE, à l'URSEN/UASEN et au SDEN.

Le retraité peut continuer de verser sa cotisation au SDEN qui la reverse en totalité, dès réception, à la section des retraités qui effectue les reversements comme ci-dessus.

4.3.4. En l'absence de section locale de retraités, le SDEN perçoit leurs cotisations et effectue les reversements à COGETISE (bordereau spécifique retraités) et à l'URSEN/UASEN.

4.3 5. Puisque le retraité est syndiqué à part entière de son SDEN, toute autre façon de faire doit disparaître.

Commision Exécutive du 4 avril 2012

Annexes

■ Statuts de la CGT (Le syndicat, base de toute la CGT)

- Article 7

Les adhérents de la CGT se regroupent dans des syndicats, organisations de base de la CGT.
Les syndicats définissent eux-mêmes leur mode de constitution et de fonctionnement notamment par la mise en place de sections syndicales dans les formes les plus adaptées. (…)
Les syndicats peuvent regrouper les salariés actifs et retraités correspondant à leurs champs d'activité, ainsi que les salariés privés d'emploi.
Les syndiqués retraités, pré retraités, pensionnés peuvent décider la création de sections permettant de développer leur activité.

- Article 27-6

Chaque syndicat représenté au congrès a droit à un nombre de voix calculé sur la base des cotisations réglées au cours de l'exercice précédant le congrès, à sa fédération et à son union départementale.
Le nombre de voix est calculé dans les conditions ci-après :

- pour les actifs : 1 voix pour 10 cotisations mensuelles,
- pour les retraités : 1 voix pour 20 cotisations mensuelles.

- Article 34

La cotisation syndicale versée régulièrement par chaque syndiqué et sa ventilation à chacune des organisations qui constituent la CGT matérialise son appartenance à la CGT et constitue un élément essentiel du financement de l'organisation.
Cette cotisation est égale à 1 % du salaire net, toutes primes comprises ou 0,50 % de sa pension ou retraite (régime de base + complémentaire).

L'Union Confédérale des Retraités (UCR)

- Article 16

L'Union Confédérale des Retraités a pour objet de rassembler tous les salariés retraités, pré retraités, pensionnés, en vue d'assurer la défense et l'amélioration de leurs droits et de leurs intérêts.
Organisation spécifique, elle définit et met en œuvre l'action confédérale parmi ces salariés. Conformément à ses propres statuts, elle dispose dans la CGT des formes d'organisation adaptées à leur diversité professionnelle et à leurs lieux de résidence.
Celles-ci tiennent compte des besoins des populations qu'elle a l'ambition d'organiser et de défendre et répondent à l'exigence du maintien d'une liaison étroite avec les salariés actifs, au niveau des entreprises, localités, départements, branches professionnelles. (…)

■ Statuts de l'UCR

- Article XVI

Les ressources financières nécessaires au fonctionnement de l'UCR sont assurées essentiellement par les cotisations des adhérents.
La cotisation syndicale matérialise l'appartenance de l'adhérent à la CGT et à l'UCR.
Elle se compose, conformément à l'annexe financière des statuts confédéraux adoptée au 48e Congrès, du timbre FNI et de 11 timbres mensuels.
La cotisation mensuelle de chaque syndiqué retraité est égale à 1 % du montant de sa retraite tous régimes confondus (base, complémentaire et/ou réversion).
Pour favoriser l'instauration du 1 % dans les sections, chaque organisation de l'UCR prend les dispositions pour informer et consulter les syndiqués, afin que ceux-ci décident.
En s'affiliant à la CGT et à l'UCR, les syndicats et/ou sections syndicales participent au système CGT de répartition des cotisations qu'ils reversent. Ce système est nommé "COGETISE".
Son but exclusif est de recevoir les versements des syndicats et/ou sections syndicales et d'assurer leur répartition aux organismes bénéficiaires conformément aux décisions prises au congrès confédéral. (...)

■ Page d'accueil du site SNR

"Les retraités sont organisés en section dans les syndicats départementaux et dans l'Union académique ou régionale.
Ils militent dans le cadre des unions départementales interprofessionnelles des retraités (USR).
La Section Nationale est chargée de coordonner et d'impulser l'activité revendicative et syndicale en leur direction. Elle permet de dégager une démarche cohérente entre les sections départementales et académiques et les structures nationales de la CGT, qu'elles soient fédérales, confédérales (UCR) ou autres.
Elle participe au développement et à l'activité de l'Union Fédérale des Retraités (UFR)".

Statuts de la CGT Éduc'action

- Article 6

Les retraités versent une cotisation égale à au moins 0,60 % *(daté du 5e congrès, ndlr)* de leur pension ou retraite (régime de base + complémentaire) à la section départementale des retraités ou, en cas d'inexistence, à la section académique, ou en cas d'inexistence au syndicat départemental lorsque celui-ci gère les cotisations des retraités.

- Article 15

Le congrès de l'Union nationale est constitué par les représentants mandatés des syndicats départementaux de l'Éducation nationale et de la SNR. (…)

- Article 32

Les retraités sont organisés en section dans les syndicats départementaux et dans l'union académique ou régionale. Ils militent dans le cadre des unions départementales interprofessionnelles des retraités (USR). La Section Nationale est chargée de coordonner et d'impulser l'activité revendicative et syndicale en leur direction. Elle permet de dégager une démarche cohérente entre les sections départementales et académiques et les structures nationales de la CGT, qu'elles soient fédérales, confédérales (UCR) ou autres. Elle participe au développement et à l'activité de l'union fédérale des retraités (UFR).

Résolution n° 4 du 6e congrès de l'UNSEN

"Pour les retraités de nos catégories, les besoins d'échanger et d'agir pour faire prendre en compte leurs revendications sont les mêmes que pour les actifs. Des revendications leur sont communes avec les actifs et les retraités de la FERC, de l'UGFF et des autres secteurs, d'autres découlent de leur origine professionnelle. Leur activité doit être structurée au niveau départemental et/ou académique. Leur syndicat est leur SDEN d'origine ou le SDEN correspondant à leur lieu d'habitation.

La Section nationale des Retraités coordonne et impulse l'activité des sections locales de Retraités, en cohérence avec l'UNSEN. (...)

Les cotisations des retraités perçues par les SDEN sont reversées intégralement aux sections départementales ou académique de retraités".

Décision de la SNR
(Conférence de Guidel, 2009)

Le taux de cotisation à compter de janvier 2010 sera de 0,7 % du total des pensions, puis 0,8 % en 2011, 0,9 % en 2012 et 1 % en 2013.

Adresse de l'UFR FERC consécutive à la dissolution de l'UNSGPEN
(extrait)

L'UNSGPEN-CGT a décidé sa dissolution lors de son congrès extraordinaire de décembre 2010.

Cette décision est la conséquence de l'achèvement du transfert aux collectivités territoriales des personnels TOS en activité, lesquels relevaient auparavant du ministère de l'Education nationale.

L'ex-UNSPGEN-CGT et la CGT Éduc'action (qui regroupe les SDEN) se sont donc mises d'accord pour permettre à tous les adhérents des ex-SGPEN de pouvoir poursuivre leur adhésion à un syndicat CGT et leur action dans ce cadre.

Il nous incombe de faciliter cette opération, tout particulièrement en ce qui concerne les retraités relevant de l'Union fédérale des retraités de la FERC (UFR FERC), en direction de ces personnels.

Les modalités retenues sont les suivantes :

1) les personnels TOS en activité qui relèvent maintenant d'un Conseil général ou d'un Conseil régional ont désormais vocation à rejoindre le syndicat CGT du Conseil qui les emploie.

2) Les ATOSS non déconcentrés en activité, que sont les administratifs, les personnels techniques de laboratoire et les personnels infirmiers ou assistants sociaux peuvent rejoindre le SDEN-CGT de leur département, ce mouvement a d'ailleurs largement commencé.

3) Les ATOSS retraités qui adhéraient à un SGPEN sont aussi cordialement invités à rejoindre le SDEN du département de leur résidence. Ils y retrouveront des collègues et camarades actifs eux aussi ex-adhérents d'un SGPEN.

Documents soumis à amendement / vote

Lors de cette Conférence, un certain nombre de documents seront soumis à des amendements et à un vote

■ Les délégués auront à se prononcer sur :

- **le Rapport d'activité (pas d'amendement),**
- **le Rapport de la Commission Financière de Contrôle et de Trésorerie,**
- **le document *"Les retraités dans la CGT Éduc"* (avec amendements),**
- **le document "Repère Retraite-Retraité(e)s" pour le CNU d'octobre 2012,**
- **la réflexion sur l'évolution des structures FERC et UGFF (avec amendements) pour le Congrès extraordinaire de la CGT Éduc'action en janvier 2013,**
- **la nouvelle direction de la SNR.**

■ Documents à débattre à la Conférence, qui sont actuellement en discussion au sein de la CGT Éduc'action

Repères Retraite-Retraité-e-s

Comme nous y étions engagés en 2009 à Guidel, un *"Repère Retraite-Retraité-e-s"* va être proposé à l'ensemble du Conseil National de l'Union. Ce document intégrera, dans une large mesure, notre plateforme revendicative adoptée en mai 2010, à la CE de Gérardmer.
Nous arrivons donc à l'ultime étape de la longue marche entreprise. Le projet a été rédigé par un groupe de travail comprenant trois représentants de la SNR et trois du BU. Ce *"Repère Retraite-Retraité-e-s"* va maintenant être examiné dans les SDEN en vue de son adoption par le CNU en octobre prochain, quelques jours après la Conférence nationale de la SNR.
En conséquence, nos camarades retraités vont devoir participer, dans leur SDEN respectif, aux discussions sur ce projet et ils pourront, par ce canal, effectuer les propositions d'amendements.

La Conférence se tiendra trop près du CNU pour pouvoir formuler des propositions de modifications. Néanmoins, la SNR, représentée au CNU par les retraités membres de la CE de l'Union, aura un avis à émettre et la Conférence définira sa position à ce sujet.

Nous recommandons donc aux camarades qui auront participé aux débats dans leurs SDEN et dans leurs sections régionales ou départementales de faire parvenir à la SNR les propositions et les avis qu'ils ont formulés afin d'alimenter la réflexion des participants à la Conférence nationale.

Évolution des structures de la CGT

À la suite des décisions prises par le 49e Congrès Confédéral en décembre 2009, toutes les instances de la CGT doivent réfléchir et proposer des évolutions dans les structures pour le prochain Congrès qui se tiendra en mars 2013.
Notre position vis-à-vis de l'UGICT (Union Générale des Cadres et Techniciens) est en discussion. Les retraités ne sont plus adhérents à cette Union mais ils peuvent avoir une position.
Pour la FERC -et donc notre CGT Éduc- et l'UGFF, les débats sont en cours.

En ce qui concerne l'UGFF, trois pistes sont explorées :
1) cartel de fédérations,
2) fédération de l'État,
3) fédération État/Territoriale.

Les propositions seront débattues et votées au Congrès extraordinaire de la CGT Éduc'action qui se tiendra en janvier 2013.

Nous vous ferons parvenir ces documents préparatoires.

SNR CGT Éduc'action
Commission Exécutive sortante - Guidel, avril 2009

■ **Gérard CORNELOUP a été élu Secrétaire Général de la Section**

AIX MARSEILLE	13	LETEMPLE Vincent
	84	PASTUREAU Jean
BESANCON	25	RIEHL Anny
BORDEAUX	33	MALEVILLE Daniel
	40	CIUTAD Dominique
CAEN	14	DELETRAZ Jean
	14	HANSE Philippe
CRETEIL	77	FAURE Daniel
DIJON	21	MICHAUD Daniel
	71	CORNELOUP Gérard
GRENOBLE	38	GONIN Paul
	73	LAUNAY Jean
LILLE	62	FONTAINE Daniel
LYON	42	MALOSSE Marc
MONTPELLIER	30	GOUTELLE Mayvonne
	30	HERVIEUX Daniel
NANCY METZ	54	WEINGAERTNER Denise
	88	DUPAYS Claudine
NANTES	44	PACOUTET Rolland
	44	THIBAUDEAU Maurice
NICE	06	BROCA Gisèle
ORLEANS TOURS	28	RAFARIN Jacques
	36	COLLIN François
POITIERS	17	CODET Pierre
	17	DELASALLE Jean-Claude
RENNES	56	LECLAINCHE Yvonne
	56	LEGRAND Bernard
ROUEN	76	ROUX J-Jacques
TOULOUSE	31	BARBONI J-Pierre
	12	PAILLET Joël
VERSAILLES	91	GAUBERT Jean
	91	GOIRAND Pierre

Commission Financière et de Contrôle

CAEN
TIREL Colette (14)

MONTPELLIER
DALBERT Rose-France (30)

Modifications au cours du mandat

■ **Commission Exécutive :**

- Décès : CODET Pierre
- Cooptation :

MONTPELLIER	30	RECHE Emile
PARIS	75	CHASTAGNOL Colette
AIX MARSEILLE	13	CANDAS Jacques

■ **CFC :**

- Démission : DALBERT Rose-France
- Cooptation :

NANTES	44	VOISIN Henri
RENNES	22	GUEZENNEC Mireille